Association
AnouArts
Pour la culture & les arts

ASSOCIATION « AnouArts »
Pour la Culture et les Arts

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ELECTIVE DU 24 Janvier 2025

Siège : 332, Bd Brahim Roudani, 4ème étage - Maârif - Casablanca - 20.330 - MAROC
Dépôt légal: ... Préfecture Casa-Anfa 02/03/2018 - **Compte N° :** 190780211161001601002514 (**B.C.P** Agence Romandie Casablanca)
Tél.: +212 (0)5.22.23.66.81 / +212 (0)5.22.23.66.50 / +212 (0)6 61 13 98 62 - **Fax :** +212 (0)5 22 23 67 40
E-mail : contact@anouarts.com - anouarts.culture@gmail.com - **Site Web : www.anouarts.com**

ASSOCIATION « AnouArts »
Association Pour la Culture et les Arts

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ELECTIVE DU 24 Janvier 2025

Le Vendredi 24 janvier 2025 à 17h30 à la Coupole sise au Parc de la Ligue Arabe à Casablanca, s'est tenue **l'Assemblée Générale Ordinaire et Elective, ci**-après relatée.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre présent entrant en séance, (ci-annexée).

Monsieur Najib ZEROUALI OUARITI et
Monsieur Najib SENHADJI président la séance ;
Madame Anissa MEKOUAR exerçant les fonctions de Secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le Président de séance rappelle qu'aux termes de l'article 20 & 21 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire et Elective délibère valablement quand le nombre des membres présents ou représentés à jour de leurs cotisations atteint la moitié des membres plus 1 et que ses délibérations sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés plus 1 voix.

Le président de séance met à la disposition des membres de l'Association présents :

- **La feuille de présence certifiée exacte et sincère de 25 membres** présents (ci-annexée) à savoir : Najib ZEROUALI OUARITI ; Anissa MEKOUAR, Najib SENHADJI ; Chakib GUESSOUS, Naima MEKOUAR, Noureddine FILALI BOUBRAHMI, Naima SENHADJI, Abderrahmane OUARDANE, Nourdine SKALLI CHERIF, Fatima Ezzahra FASSALI, EL Arbi ZYAT, Zakia RAISS, Mouhcine MAFTOUL, Ryad MEKOUAR, Sofia BENJELLOUN, Noureddine SAOUDI, Nadia CHRAIBI, Meriem SENHADJI, Fatima BENKHADRA SBIHI, Meriem AOUAD, Mohamed LAAZIZI, Sidi Mohamed CHARAFI DRISSI, Mehdi GHATTAS, Najat LEBBAR, Omar KANOUNI.
- **La liste des 15 personnes absentes excusées :** Hicham MEKOUAR, Khadija AMRANI, Mohamed LAHLOU, Hassan BENJELLOUN, Abdelhay MELLAKH, Khalid DEBBARH, Fouad GUESSOUS, Abdellah HARIRI, Larbi BARGACH, Fouad CHRAIBI, Khadija DILAMI, Mohamed SEBTI, Mohamed SOUAL, Wafaa LAHLOU, Belkacem BOUTAYEB,

Puis il rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

- **L'ordre du jour détaillé** ;
 a. Mot d'accueil ;
 b. Minute de silence en mémoire de nos membres défunts en 2023 et 2024 : Omar SALIM, Lahcen ZINOUN, Belaid BOUIMID.
 c. Lecture du rapport moral et son adoption ;
 d. Lecture du rapport financier et son adoption ;
 e. Recueil de la liste des nouveaux candidats au bureau – vote ;
 f. Election des nouveaux candidats au bureau – vote ;
 g. Questions diverses.

Par la suite et avant l'ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire et Elective, le Président et le Secrétaire de séance s'assurent du quorum légal à savoir 25 membres présents les **25 membres** de l'Association à jour de leurs cotisations (soit plus que la moitié des membres)

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ELECTIVE

Le président de séance ouvre l'assemblée en rappelant les objectifs de l'Association d'unifier dans un cadre associatif l'ensemble des membres et met en exergue la Charte d'éthique et des principes fondateurs qui régissent l'Association.

Il donne également lecture de quelques dispositions statutaires.

Par la suite, il a demandé à l'assemblée une minute de silence pour rendre hommage à nos membres défunts en 2023 et 2024 : Omar SALIM, Lahcen ZINOUN, Belaid BOUIMID.

Enfin, le président de séance a abordé successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

2. RAPPORT MORAL ET BILAN DE LA PERIODE ALLANT DE MAI 2023 A DECEMBRE 2024

Le président fait le bilan sur la gestion, les activités de l'Association au cours des deux dernières années.

Après lecture du rapport moral, l'Assemblée Générale Ordinaire et Elective a délibéré et par la suite a adopté le rapport moral à l'unanimité des présents.

3. EXAMEN DES RAPPORTS FINANCIERS DES COMPTES ANNUELS DE LA PERIODE ALLANT DE MAI 2023 A DECEMBRE 2024

Suite à l'absence du trésorier et du trésorier adjoint de l'Association, le Président a présenté le rapport sur la situation financière de l'Association durant cette période. Son exposé a porté notamment sur les produits, les charges et le résultat de l'exercice. Il a donné toutes les informations et les explications requises en présentant le dernier relevé bancaire de la Banque Populaire, et a précisé que les comptes ont été établis à partir du relevé bancaire de l'Association.

L'Assemblée générale ayant terminé son examen des comptes et de leurs annexes, la résolution suivante a été adoptée :

Après délibération, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été arrêtés. Ces comptes ainsi que le rapport financier présenté sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

4. ÉLECTION DES NOUVEAUX MEMBRES DU BUREAU :

Le Président d'Honneur a demandé aux membres présents de se présenter leurs candidatures au bureau pour quatre postes vacants. Quatre membres ont émis le souhait de faire partie du bureau à savoir : Madame Najat LEBBAR, Monsieur Noureddine SKALLI, Monsieur Noureddine BOUBRAHMI FILALI et Monsieur Mehdi GHATTAS.

L'Assemblée Générale a procédé par la suite à l'élection des 4 nouveaux membres du bureau selon le **Titre IV : Administration, Article 12** : **Conseil d'Administration** : composition – attribution, des Statuts de l'Association.

A l'issue des travaux de cette Assemblée, le nouveau Conseil d'Administration se présente selon la composition suivante :

1. **Président d'Honneur** : **M. Najib ZEROUALI OUARITI**
2. **Président** : **M. Najib SENHADJI**
3. **Président Délégué -Trésorier Général** : **M. Hassan BELKADY**
4. **Vice-Président** : **M. Fouad CHRAIBI ;**
5. **Vice-Président** : **M. Mohamed SEBTI**
6. **Vice-Président** : **M. Khalid DEBBARH**
7. **Vice-Président** : **M. Hicham MEKOUAR**
8. **Secrétaire Générale** : **Mme Anissa MEKOUAR**
9. **Secrétaire Générale-Adjointe** : **Mme Najat LEBBAR**
10. **Trésorier Adjoint** : **M. Nourdine SKALLI CHERIF**
11. **Conseiller** : **M. Mehdi GHATTAS**
12. **Conseiller** : **M. Noureddine BOUBRAHMI FILALI**

Les nouveaux membres du bureau déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées.

L'assemblée générale confère au Président et au bureau de l'Association tous les pouvoirs pour agir dans l'intérêt de l'Association et notamment recueillir les nouvelles adhésions.

7. QUESTIONS DIVERSES :

*** Signatures engageant l'Association :**

L'assemblée générale a fixé après proposition du Président, selon le **titre IV Article 17 : Délégation des Pouvoirs** des statuts de l'Association :

L'ASSOCIATION SERA ENGAGEE PAR DEUX SIGNATURES : LA SIGNATURE OBLIGATOIRE DU PRESIDENT ET CELLE DU TRESORIER OU DU TRESORIER ADJOINT.

*** Fixation du montant de la nouvelle cotisation annuelle :**
L'assemblée générale a fixé après proposition du Président, selon le **titre III : Exercice Social – Cotisation, Article 10-2** des statuts de l'Association : le montant de la cotisation annuelle à hauteur de 500 dhs **au minimum** et plus selon les possibilités, pour les membres actifs et 200 dhs pour tous les étudiants.

8. POUVOIRS

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président de l'Association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19H30.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Fait à Casablanca, le 24 Janvier 2025

Le Président de séance
Najib SENHADJI

Secrétaire Générale
Anissa MEKOUAR

Arrondissement Maarif
Bureau de la légalisation de signatures Yaâcoub El-Mansour
Commune de Casablanca
Royaume du Maroc

Pour la Légalisation matérielle de la signature apposée ci
De M. NAJIB SENHADJI
Légalisée après vérification de l'identité du titulaire de la signature
Casablanca, le 30 JAN 2025
Hayate CHAIBOUB
Office Délégué de la Légalisation de la Signature et de la Certification de la Copie Conforme à l'Original

Bouchtaoui BOUTOUIL
Office Delegue de la légalisation de la Signature et de la Certification de la copie conforme à l'original
30 JAN 2025